

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04151  
Numéro SIREN : 821 261 658  
Nom ou dénomination : 6ème Sens Real Estate

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/031587

## SAS 6EME SENS REAL ESTATE

## COMPTES ANNUELS

## 2050 - Bilan Actif

1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 6EME SENS REAL ESTATE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		30 quai CLAUDE BERNARD 69007 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 2 1 2 6 1 6 5 8 0 0 0 1 6		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2018	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
	Capital souscrit non appelé	(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 779	AU	991	6 788
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	PARTICIPATIONS ÉVALUÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 640 702	CV		1 640 702
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
<b>TOTAL (II)</b>			BJ	1 648 482	BK	991	1 647 491
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	800	BW		800	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 271 363	BY		1 271 363
		Autres créances (3)	BZ	34 351 492	CA		34 351 492
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD		CE		
Disponibilités		CF	1 490 200	CG		1 490 200	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	138 643	CI		138 643	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	37 252 499	CK		37 252 499	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>			CO	38 900 981	IA	991	38 899 990
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Cagid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 6EME SENS REAL ESTATE		Néant *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000 )	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	627 586		
	Report à nouveau	DH	138 935		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 615 527		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 393 050	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	35 476 128		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	641 426		
	Dettes fiscales et sociales	DY	389 385		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	36 506 940		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	38 899 990		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	36 506 940		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS REAL ESTATE		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	2 566 117	FH	FI	2 566 117
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 566 117	FK	FL	2 566 117
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	50	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	2 566 168	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 083 172	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	11 658	
	Salaires et traitements*			FY	425 309	
	Charges sociales (10)			FZ	169 602	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	991
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 690 733	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	( 124 564 )
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	1 938 826	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	176 536	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	350 835	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	350 835	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	283 962	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	283 962	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	66 872
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	1 704 598

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 6EME SENS REAL ESTATE		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK		
				89 071		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		
				4 855 830		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		
				3 240 302		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>						
				HN		
				1 615 527		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
					192 726	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
					283 962	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
(9)	Dont transferts de charges		A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 6EME SENS REAL ESTATE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 38 899 991 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 615 528 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2019 par le dirigeant de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		7 780		7 780
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>7 780</b>		<b>7 780</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 175	1 634 627	100	1 640 703
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 175</b>	<b>1 634 627</b>	<b>100</b>	<b>1 640 703</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 175</b>	<b>1 642 407</b>	<b>100</b>	<b>1 648 482</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 780	1 634 627	1 642 407
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>7 780</b>	<b>1 634 627</b>	<b>1 642 407</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			100	100
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>100</b>	<b>100</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE</b>										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SNC JOSE SABIN	1		95,00	1	1	4 823		81		
SNC JOSEGODO	1	-609	85,00	1	1	6 374		68	-609	
SNC 13 ALPHONSE DE NEUVILLE	1		95,00	1	1					
SAS 106 T			70,00	1	1	14 501				
JOSESURESNES	1		95,00	1	1					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SNC 14 BONSERGENT PARIS	1	678	38,00						743	
SAS VIVIENNE 33	1	2 277	32,00			522		26 510	2 936	
SNC CLICHY 2	1	316	50,00	1	1	3		2 878	316	158
SNC JOSE BACHAUMONT	1		50,00	1	1	422		134		
SAS SEHT	34	-125	50,00	1 630	1 630			1 310	-501	
SNC JOSEBOND	1	-615	40,00						-259	
SNC PEREIRE	1		50,00	1	1	2 364				
SNC VILLIERBOND	1		50,00	1	1	2 264				
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES</b>										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		991		991
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>991</b>		<b>991</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>991</b>		<b>991</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 35 761 499 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 271 363	1 271 363	
Autres	34 351 492	34 351 492	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	138 643	138 643	
<b>Total</b>	<b>35 761 499</b>	<b>35 761 499</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	1 271 363
Intérêts courus à recevoir	201 503
<b>Total</b>	<b>1 472 867</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	1
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	1

Capital social d'un montant de 10 000,00 EURO décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élevé à 36 506 941 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant	Echéances		Echéances
	brut	à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 3 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	641 427	641 427		
Dettes fiscales et sociales	389 385	389 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	35 476 128	35 476 128		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>36 506 941</b>	<b>36 506 941</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	35 476 128			

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fourniss, fact.non parvenues	116 611
Interets courus a payer	205 365
Dettes provis. pr congés à payer	4 284
Charges sociales s/congés à payer	1 602
Etat - autres charges à payer	7 560
<b>Total</b>	<b>335 421</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	138 643		
<b>Total</b>	<b>138 643</b>		



**6<sup>ème</sup> Sens Real Estate**

SAS au capital de 10 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

821 261 658 RCS Lyon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 27 JUIN 2019**

**Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de 1 615 527,59 € en totalité au compte « Autres réserves ».

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme

**6<sup>ème</sup> Sens Immobilier - Investissement**

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux



## **6ème SENS REAL ESTATE**

Société par Actions Simplifiée  
au Capital de : 10 000 euros  
Siège Social : 30 quai Claude Bernard  
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**MAZA SIMOENS**

Commissaire aux comptes  
26 rue Raspail  
69600 OULLINS



maza-simoens  
audit et commissariat

Sébastien **BELMONT**  
Delphine **MICHARD-GRUNWALD**  
Jean **MICHARD**  
Benjamin **SCHLICKLIN**  
Experts-Comptables Diplômés  
Commissaires aux comptes

**6ème SENS REAL ESTATE**  
Société par Actions Simplifiée  
au Capital de : 10 000 euros  
Siège Social : 30 quai Claude Bernard  
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**A l'Assemblée Générale de la société 6<sup>ème</sup> Sens Real Estate,**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **vos statuts**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **6<sup>ème</sup> Sens Real Estate** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société de  
Commissariat  
aux Comptes  
Inscrite à la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Lyon

26, rue Raspail  
69600 OULLINS

Tél : 04 72 66 20 00  
Fax : 04 72 66 20 15

Adresse postale :  
BP 34 69921 OULLINS Cedex  
SAS au capital de 15 000€  
RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920 Z



maza-simoens  
audit et commissariat

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1<sup>er</sup> janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne **les créances.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



maza-simoens  
audit et commissariat

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associées sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, sont incomplètes dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



maza-simoens  
audit et commissariat

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Oullins,  
Le 12 juin 2019**

**MAZA SIMOENS  
Commissaire aux Comptes**

**Benjamin SCHLICKLIN**